



Délibération n° 26 / 2018

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs, Julien BIEGEL, Denis GALINIER, Mickaël GIL, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILLES,

Absents excusés M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Daniel BERAUD (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Marc GERVAIS (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Joseph MARCO (pouvoir à M. Denis GALINIER), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Enfance jeunesse – Demande de subvention pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des temps périscolaires et extrascolaires – Autorisation

Madame Danièle DUBOUCHER, Adjointe au Maire, déléguée à la jeunesse, petite enfance et affaires scolaires, expose au conseil municipal :

Madame DUBOUCHER, expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour l'achat d'un logiciel de gestion des temps périscolaires et extrascolaires.

A ce jour la commune possédait un logiciel qui gérait uniquement les temps périscolaires. Suite à un contrôle, l'été dernier, la CAF a souhaité que les temps extrascolaires soient également gérés via un logiciel.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault subventionne ces dispositifs qui permettent de fiabiliser les données recueillies et qui sont par la suite transmises. Ces données servent de base au calcul des prestations versées par la CAF à la Commune.

De plus, ce logiciel donnerait une autonomie aux parents pour l'inscription en ligne de tous les temps périscolaires et extrascolaires, automatiserait le comptage des présences et l'envoi et les règlements des factures.

Ainsi, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault subventionne les communes dans l'acquisition de ces logiciels jusqu'à 80% du montant hors taxe de la dépense dans le cadre du dispositif d'aide aux partenaires.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 26/2018

Objet : Enfance jeunesse – Demande de subvention pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des temps périscolaires et extrascolaires – Autorisation

Il convient donc de solliciter une aide de la CAF sur la base des éléments suivants :

Coût HT du logiciel : 25 000.00 € HT

Subvention CAF sollicitée (80 %) : 20 000.00 € HT

Autofinancement Commune (20 %) 5 000.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault une subvention de 20 000 € sur la base du montant total présenté.
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission affaires scolaires le 21 mars 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 29 (dont 7 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 27 mars 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN